

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 13 septembre 2024
Délibération n°2024-44**

L'an deux mille vingt quatre, le 13 septembre, à la salle du Conseil,
à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	11
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,
Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Marc GAYT, Sylvie
JOUVE, Gilles KACZMAREK, Louis POMMIER, Jean Christophe
PRORIOI arrivé après la question N°2, Bernard SOUTON et Gilles
TRONCHON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Monique LAGER et Josette POTUS.

Procurations : Philippe DELAIGUE a donné procuration à Sylvie
JOUVE, Monique LAGER a donné procuration à Louis
POMMIER et Josette POTUS a donné procuration à Gilles
TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 6 septembre 2024.

**Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales et inventaire
des chemins ruraux**

Le Maire rappelle qu'il convient de mettre à jour régulièrement le tableau de classement des
voies communales et inventaire des chemins ruraux. Ce tableau est notamment pris en
compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Au vu des tableaux réalisés en 2010 par les services de la DDT, des intégrations de parcelles
dans le domaine public et des déclassements de délaissés de voirie réalisés depuis :

- ✓ la longueur de voies communales à caractère de rue est fixée à l'unanimité à
29 468.50 mètres,
- ✓ les voies communales à caractère de place ont une surface totale de 9 096 m² (ou
1 819.20 mètres linéaires si on applique les « consignes » de la Préfecture de diviser
par 5 ce chiffre pour obtenir le chiffre des mètres linéaires),
- ✓ les voies communales à caractère de chemin ont une surface de 11 030 mètres.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **24 SEP. 2024**
et publication le **24 SEP. 2024**